

La finance durable

Priorités de la gestion de fortune

Rapport 2023 sur les progrès accomplis

Motivation et contexte

— Les banques de gestion de fortune et banques privées suisses veulent contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, à la fois en tant que membres de la société et dans le cadre de leur devoir de diligence à l'égard de leurs clients. Les risques climatiques entraînent également des risques d'investissement dont nous devons tous avoir conscience.

Origine de l'initiative

En 2021, les banques de gestion de fortune membres de l'ABG ont approuvé un ensemble de priorités publiées dans la brochure «La finance durable – une opportunité pour les banques de gestion», qui illustre comment et pourquoi les banques privées suisses restent fidèles à leur engagement. La brochure décrit par ailleurs l'environnement réglementaire national et international extrêmement complexe et fragmenté. Cet environnement reste hautement pertinent pour la branche, car l'exportabilité des produits et services est un facteur clé. La brochure présente en détail le potentiel, les conditions et les limites d'une contribution appropriée du secteur de la gestion de fortune à la lutte contre la crise climatique. Une information transparente et des données brutes comparables et de qualité au niveau de l'économie réelle sont indispensables pour contrecarrer le problème de l'écoblanchiment. Même si le secteur financier génère à lui seul qu'à peine 0,5% de toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES), les banques peuvent néanmoins, en raison de leur fonction économique,

apporter une contribution supplémentaire significative dont peuvent bénéficier d'autres secteurs dans le processus de transformation de l'économie réelle. Dans ce contexte, une distinction doit être opérée entre les banques commerciales finançant directement des entreprises et les banques privées servant des clients privés qui investissent leur propre argent.

Dans l'intervalle, toutes les banques privées membres de l'ABPS ont adhéré à l'initiative lancée par l'ABG, et d'autres institutions leur ont emboîté le pas. En concertation étroite avec les banques participantes, les priorités ont été actualisées, et deux nouvelles mesures ont été adoptées. Les progrès de l'initiative par rapport aux années précédentes ont été mesurés en conséquence. L'initiative est toujours ouverte à d'autres banques au demeurant.

Augmentation des actifs sous gestion couverts

Il est réjouissant de constater que, par rapport à 2022, l'initiative garde toujours le cap initialement fixé. De façon générale, la mise en œuvre des priorités est en bonne voie, et certains membres ont même déjà pleinement mis en œuvre certaines d'entre elles. Même si le nombre de banques participantes est resté plus ou moins stable, les actifs sous gestion couverts ont quand même continué de croître, passant de CHF 2200 à CHF 2400 milliards de CHF. Nous espérons enregistrer une nouvelle progression au cours des années qui viennent.

Nouvelles mesures

Comme les réglementations et les normes en matière de finance durable sont en constante évolution, les priorités définies l'an dernier ont été adaptées pour 2023 avec l'intégration de deux nouvelles mesures importantes: l'utilisation des indicateurs Swiss Climate Scores pour les placements financiers et les portefeuilles clients, ainsi que le soutien des clients dans leur dialogue en matière de développement durable avec les entreprises dans lesquelles elles investissent («stratégie d'engagement»). L'initiative reprend ainsi deux mesures du rapport «Finance durable en Suisse» du Conseil fédéral du 16 décembre 2022.

Compatibilité avec d'autres initiatives

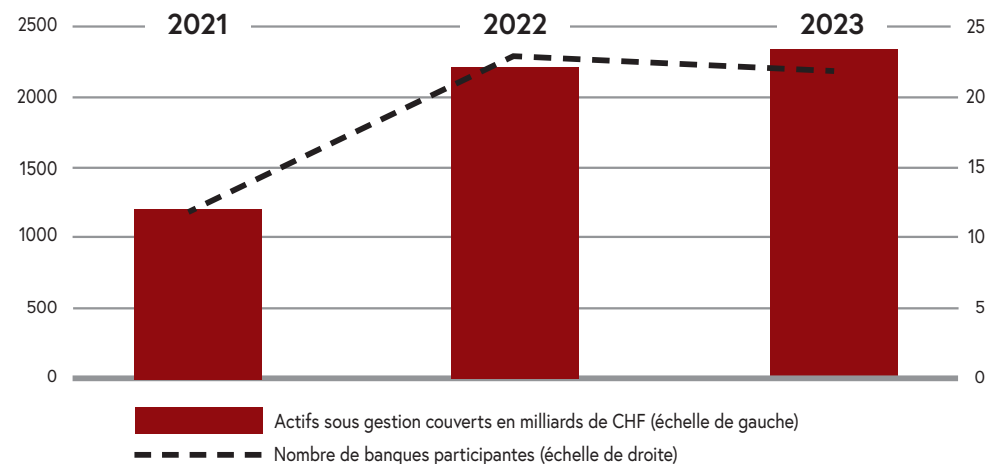
Les priorités de la gestion de fortune 2023 – désormais au nombre de 14 – sont compatibles tout à la fois avec l'autorégulation de l'Association suisse des banquiers et

de l'Asset Management Association Switzerland et avec la stratégie du Conseil fédéral dans ce domaine. Les 14 mesures se répartissent toujours entre les quatre domaines suivants: réduction des émissions de GES, offre et conseil, formation et publication. Les différentes mesures sont présentées en détail aux pages 4 et 5.

De bons progrès dans la mise en œuvre

À titre général, les mesures dans les domaines de la formation et de la publication présentent un niveau élevé de mise en œuvre. Par rapport à l'année dernière, de bons à très bons progrès d'implémentation ont été accomplis pour presque toutes les mesures. Quelques banques participantes ont fait preuve d'une certaine retenue dans la mise en œuvre des initiatives zéro net et l'application des Swiss Climate Scores.

Évolution de la participation et des actifs sous gestion



Les 14 priorités pour 2023

Réduction des émissions de GES

Aligner la propre organisation sur un objectif zéro net pour les GES d'ici à 2050 au plus tard, y compris toutes les émissions de GES des scopes 1 à 3 pour les propres processus opérationnels, la trésorerie et les mandats de gestion discrétionnaire. Les membres s'engagent à lancer des

actions qui doivent contribuer à réduire substantiellement les émissions de GES en conformément à l'Accord de Paris et à l'objectif de limiter la hausse moyenne des températures dans le monde à 1,5 degré Celsius au maximum («scénario 1,5°»).



1 Définir et poursuivre une trajectoire de réduction des GES dans le but d'atteindre un objectif zéro net d'ici à 2050 sur la base du scénario 1,5°, tel que défini par la «Science Based Target Initiative» (SBTI).



2 Poursuivre une trajectoire de réduction des GES pour la trésorerie et les activités propres dans le but de réaliser une réduction de 50% des émissions de GES d'ici à 2030, en concordance avec la «Net Zero Asset Managers Initiative».



3 Signer l'une des initiatives zéro net pour notre branche (p. ex. Net Zero Asset Managers initiative; Net Zero Banking Alliance; Net Zero Asset Owners Alliance) en 2023 au plus tard.

Offre et conseil

Élargir l'offre de solutions d'investissement durable et approcher activement les clients afin de discuter des risques et des opportunités dans le domaine de l'investissement durable, en conformité avec l'autorégulation de l'Association suisse des banquiers.



4 Continuer d'intégrer les considérations ESG dans les processus de recherche, de conseil et d'investissement (en concordance avec le cadre défini par la directive SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), partie intégrante du plan d'action de l'UE, les modifications apportées aux «critères d'adéquation» MIFID II et la LSFIn).



5 Accroître encore la part des actifs sous gestion durables (fonds conformes aux art. 8 et 9 de la directive SFDR) et offrir au moins une solution d'investissement dédiée tenant compte du changement climatique et de la décarbonation (fonds conforme à l'art. 9 de la directive SFDR) à partir de 2022.



6 Offrir proactivement une plus grande transparence aux clients quant à la part de leur portefeuille pouvant être considérée comme des actifs sous gestion durables – en particulier la proportion d'actifs visant à avoir un impact positif dans les six piliers de la taxonomie de l'UE – et aider les clients à atteindre des objectifs de décarbonation pour leurs actifs le cas échéant.

Formation

Tous les employés en contact avec les clients suivent une formation sur le conseil à la clientèle en matière d'opportunités et de risques liés à l'investissement durable.



7 Veiller à ce que tous les employés suivent régulièrement une formation sur les fondements de la durabilité, en particulier en matière climatique.



8 Veiller à ce que tous les employés en contact avec les clients comprennent comment la durabilité et l'investissement durable sont appliqués au sein de leur organisation et quelle est son offre, et aussi à ce qu'ils soient en mesure d'aborder le sujet de manière appropriée par rapport aux besoins et aux attentes de la clientèle. En outre, les collaborateurs en contact avec la clientèle doivent suivre régulièrement une formation sur les derniers développements sectoriels et réglementaires et sur des thèmes spécifiques.



9 Soutenir le processus de conseil avec des informations et des supports en relation avec le développement durable et en particulier le climat et la décarbonation qui soient adaptés au niveau de connaissance de chaque client.

Publication

Soutenir des normes internationales telles que le plan d'action européen pour financer la croissance durable, les initiatives clés de la branche et certaines lignes directrices. Veiller en particulier à ce que la publication

soutienne activement l'Accord de Paris visant à limiter la hausse moyenne des températures dans le monde à 1,5 °C [par rapport aux niveaux préindustriels].



10 Devenir un signataire des PRI («Principles for Responsible Investment») des Nations Unies d'ici à fin 2022.



13 NOUVEAU: Utiliser les indicateurs Swiss Climate Scores pour permettre une transparence garantissant la comparabilité et la pertinence quant à la compatibilité climatique des placements financiers et des portefeuilles clients.



11 Approuver les recommandations de la «Task Force for Climate-related Financial Disclosures» (TCFD) en devenant signataire et en divulguant les informations requises en concordance avec les recommandations pour l'exercice 2023 au plus tard.



14 NOUVEAU: Créer la transparence concernant l'élaboration ou l'existence d'une stratégie d'engagement. Si une telle stratégie existe déjà, en démontrer la concordance avec les objectifs de développement durable, en particulier en ligne avec l'obligation de zéro net.



12 Mesurer et publier les émissions de GES résultant de tous les aspects des propres processus opérationnels (scopes 1, 2 et 3) et de la trésorerie sur la base des normes usuelles pour l'exercice 2022 au plus tard.

Résultats 2023

L'état de mise en œuvre actuel des quatorze priorités est visualisé ci-joint sur la base des données récoltées dans une enquête réalisée auprès des banques participantes au printemps 2023. Pour mieux évaluer le spectre d'impact de l'initiative dans son ensemble, les résultats des différentes banques ont été pondérés compte tenu de l'importance de leurs actifs sous gestion. La somme totale de référence (100%) résulte de l'ensemble des banques membres de l'ABG et de l'ABPS ainsi que des autres banques participantes qui ne sont pas membres de ces deux associations. Il est admis que les quelques rares banques membres de ces deux associations qui n'ont pas participé à cette enquête ne prennent ou ne planifient aucune mesure.

De manière générale, dans la quasi-totalité des mesures, l'engagement apparaît important, tout comme la mise en œuvre en cours, en particulier au niveau de la formation et de la publication, deux domaines où l'on observe déjà une très large mise en œuvre. En ce qui concerne le domaine de l'offre et du conseil, les mesures y sont majoritairement en bonne voie de mise en œuvre. En revanche, les mesures relatives à la trajectoire de réduction des GES continuent de poser davantage de difficultés, car elles visent un horizon plus éloigné et prennent dès lors plus de temps jusqu'à leur mise en œuvre complète.

Réduction des émissions de GES

- 1 Trajectoire de réduction des GES pour atteindre l'objectif zéro net d'ici à 2050 (SBTI)
- 2 Trajectoire de réduction de 50% des GES pour le livre de trésorerie et les propres opérations d'ici à 2030 (NZAM)
- 3 Signer l'une des initiatives zéro net pour notre branche d'ici à 2023

Offre et conseil

- 4 Intégrer les considérations ESG dans les processus de recherche, de conseil et d'investissement
- 5 Accroître encore la part des actifs sous gestion durables (art. 8/9 SFDR)
- 6 Offrir aux clients une plus grande transparence quant à la part durable de leur portefeuille (taxonomie européenne)

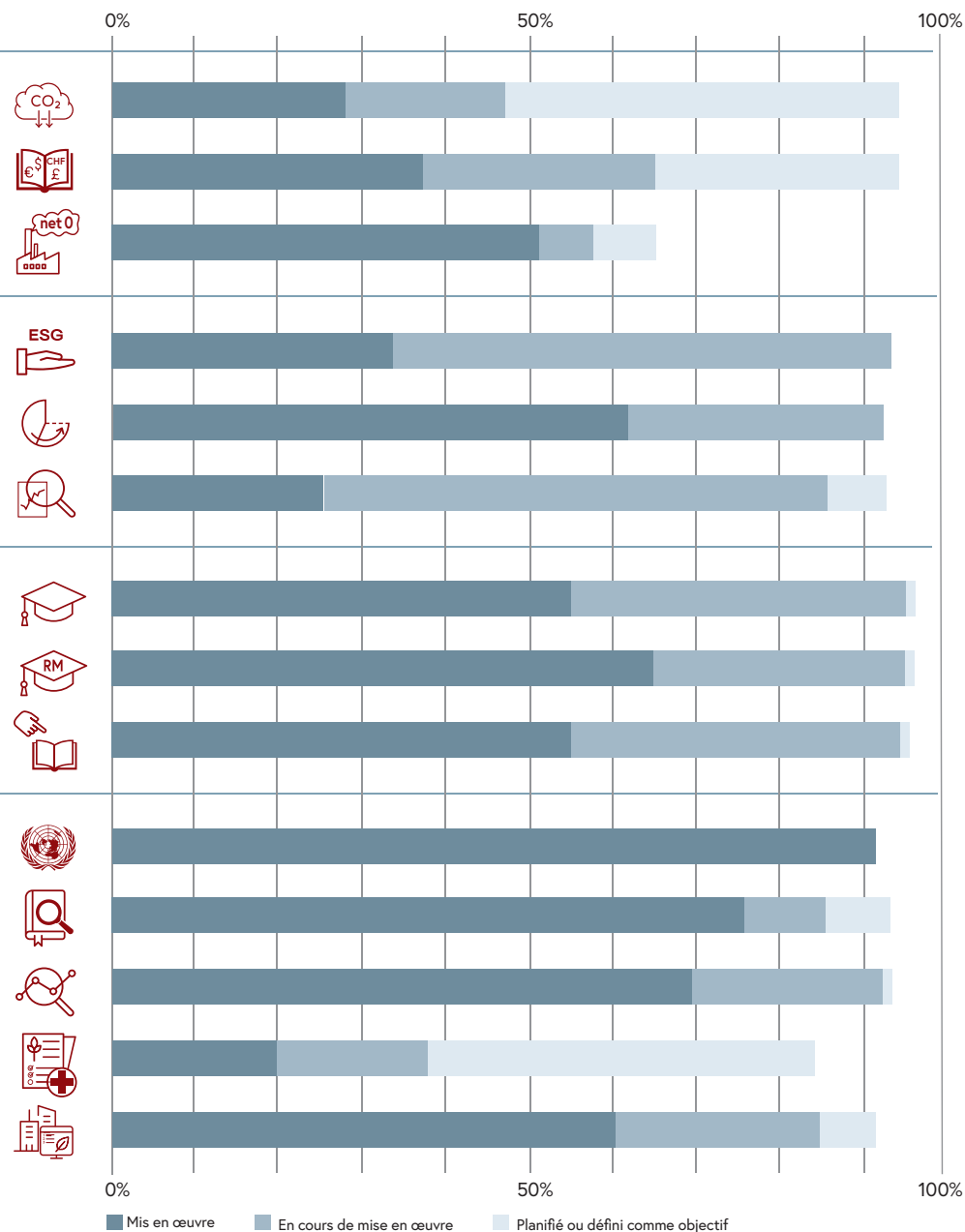
Formation

- 7 Veiller à ce que tous les employés suivent une formation de base sur la durabilité
- 8 Formation et initiation des conseillers à la clientèle à l'investissement durable
- 9 Fournir des informations et des supports sur le climat et la décarbonation dans le cadre du processus de conseil

Publication

- 10 Signer les Principes d'investissement responsable des Nations Unies (PRI)
- 11 Adopter et publier en conformité avec les recommandations TCFD (pour l'exercice 2023)
- 12 Présenter un rapport sur les mesures au sein de la chaîne de production de valeur (scopes 1, 2 et 3).
- 13 Utiliser les indicateurs Swiss Climate Scores pour les placements financiers et les portefeuilles clients **NEW**
- 14 Élaborer une stratégie d'engagement axée sur le développement durable **NEW**

Résultats de l'enquête en pourcentage des actifs sous gestion couverts



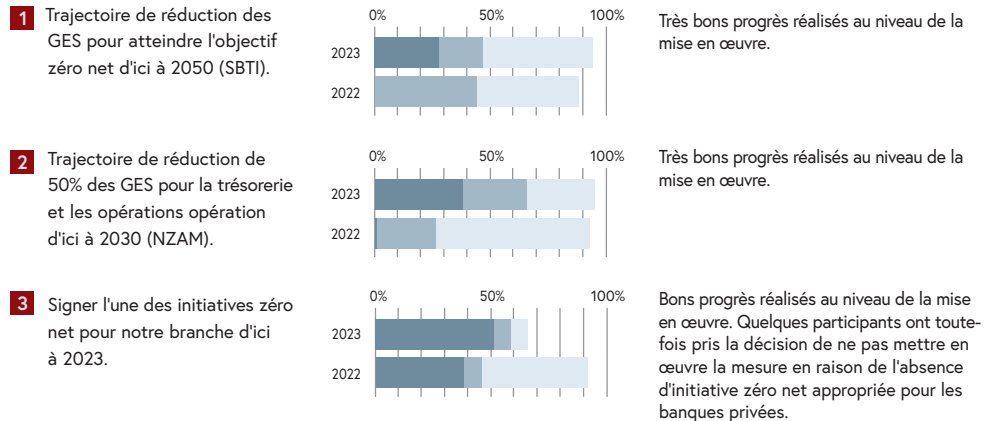
Les progrès par rapport à 2022

Concernant le spectre d'impact de l'initiative dans son ensemble, les progrès réalisés par rapport à l'année 2022 pour chaque mesure sont présentés et spécifiquement commentés ci-dessous.

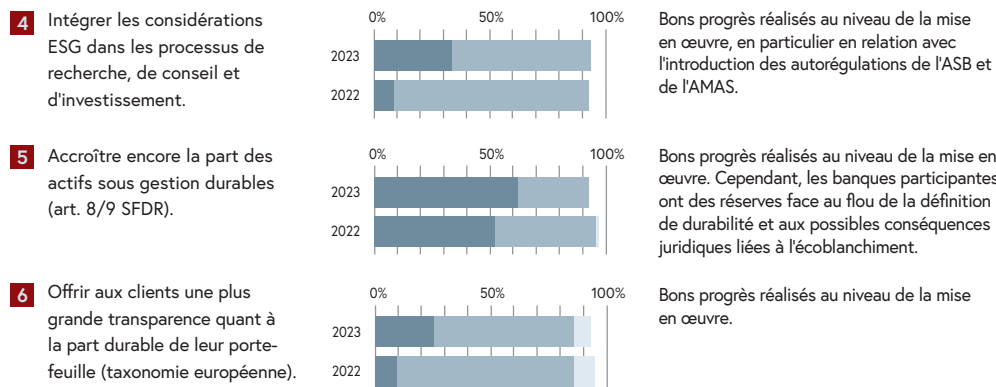
Globalement, on peut retenir que de bons progrès ont été accomplis. Des progrès tangibles vers une phase d'implémentation supé-

rieure ont été réalisés pour la quasi-totalité des mesures (p. ex. de «en cours de mise en œuvre» à «mis en œuvre» ou de «planifié» à «en cours de mise en œuvre»). Il n'y a que pour la mesure 3 relative à la signature d'initiatives zéro net que l'on observe un recul général significatif dans la volonté de s'engager, ce malgré un taux de mise en œuvre en progrès par rapport à 2022.

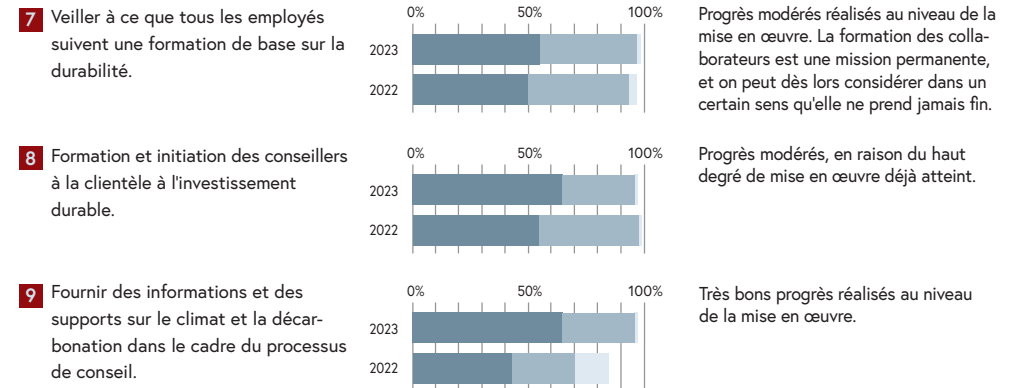
Réduction des émissions de GES



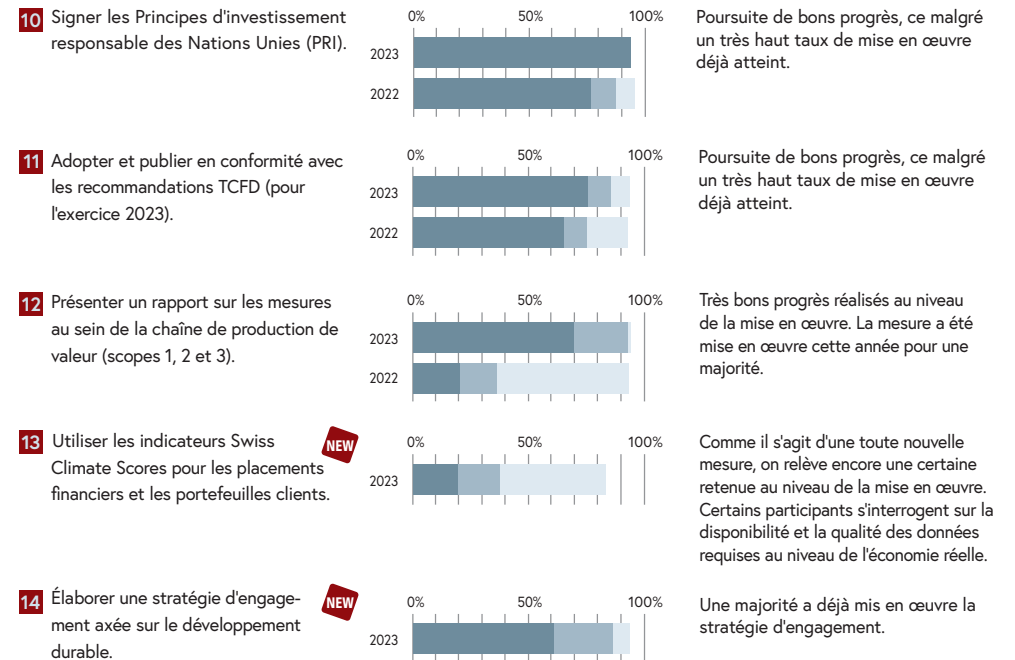
Offre et conseil



Formation



Publication



■ Mis en œuvre ■ En cours de mise en œuvre ■ Planifié ou défini comme objectif

Participants

Cette année, 22 banques ont participé au processus de mesure des progrès.
Une banque a choisi de ne pas dévoiler sa participation.



Les produits d'impression
certifiés Cradle to Cradle®
produits par Vögel AG.

AQUILA
Independent.

 **BONHÔTE**
Banquiers depuis 1815

bordier | 1844

 **ceresio**
investors

 **corner**

 **EDMOND**
DE ROTHSCHILD

EFG

E. GUTZWILLER & C^{IE}
BANQUIERS


J. Safra Sarasin

Julius Bär

 **LGT** Private
Banking


MAERKI BAUMANN & CO. AG
PRIVATBANK

 **MIRABAUD**

 **PICTET**
1805

 **Rahn+Bodmer**
BANQUIERS SEIT 1750

REICHMUTH & CO
PRIVATBANKIERS

 **scobag**
privatbank basel


UNION BANCAIRE PRIVÉE

Vontobel

 **VZ**

 **Association de**
Banques Privées Suisses
Vereinigung
Schweizerischer Privatbanken
Association of Swiss Private Banks

Vereinigung Schweizerischer Assetmanagement- und Vermögensverwaltungsbanken
Association de Banques Suisses de Gestion
Associazione di Banche Svizzere di Gestione Patrimoniale ed Istituzionale
Association of Swiss Asset and Wealth Management Banks

VAV
ABG

Contacts:

Pascal Gentinetta, Directeur ABG, Head Public Policy & Stakeholder Management Julius Bär
pascal.gentinetta@juliusbaer.com

Jan Langlo, Directeur ABPS
langlo@abps.ch

Christian Schilz, Président GT ABG Sustainable Finance, Head Corporate Responsibility Vontobel
christian.schilz@vontobel.com

Frank Wulms, Public Policy International Julius Bär
frank.wulms@juliusbaer.com

septembre 2023